

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 35 (1927)
Heft: 2

Artikel: Le bataillon de Miéville et la garde des frontières en décembre 1813
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-27803>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On a souvent médité de la Justice de LL. EE. ; or, il est bon de remarquer, en finissant, que dans le cas de Vionnet, c'est la Justice locale qui s'est montrée la plus rigoureuse.
Cuique suum !

W. DE CHARRIÈRE DE SÉVERY

LE BATAILLON DE MIÉVILLE ET LA GARDE DES FRONTIÈRES EN DÉCEMBRE 1813

On sait qu'au commencement de l'hiver 1813-1814, ensuite de la défaite de Napoléon I^{er} à Leipzig (16-19 octobre), la Suisse



Charles-Louis de MIÉVILLE de ROSSENS

1779-1838.

Colonel, Juge de paix, Député, Sous-préfet d'Orbe.

se vit menacée d'un envahissement par les armées alliées qui désiraient atteindre la France par le Jura et la vallée du Rhône. Le landammann de la Suisse, Rheinhard, de Zurich, fit proclamer par la Diète la neutralité suisse et envoya plusieurs des magistrats les plus

connus du pays auprès des belligérants pour notifier cette décision et obtenir que l'on respectât le territoire helvétique. Il eut ensuite, malgré tous les indices et avis contraires, une telle confiance dans le résultat définitif et favorable de ces démarches qu'il se décida très difficilement à faire lever 12,000 hommes de troupes pour assurer la garde des frontières sous le commandement de l'ancien landammann de Watteville. Malgré les rapports les plus précis et les demandes incessantes de ce dernier, il ne fut pas fait de nouvelles levées et, lorsque la formidable armée autrichienne arriva près des limites du pays et se prépara à les franchir, c'est tout au plus si l'on aurait pu lui opposer 8000 hommes de Bâle à Schaffhouse, dont 1500 seulement pour la garde du pont très important d'Eglisau. La retraite fut donc décidée pour éviter de plus grands maux et les portes de Bâle s'ouvrirent le 21 décembre à deux heures du matin devant les troupes autrichiennes.

Le canton de Vaud dut contribuer à cette garde peu glorieuse des frontières par deux bataillons, ceux des commandants Carrard et de Miéville et par un détachement d'artillerie aux ordres du citoyen Creux. Toute cette troupe était sous le commandement du colonel Guiguer de Prangins.

M. Edouard de Miéville de Rossens, à Lausanne, a eu la très grande obligeance de mettre à la disposition de la *Revue historique vaudoise* quelques renseignements sur la campagne de 1813. Ils concernent spécialement le bataillon de Miéville.

Le commandant de bataillon, plus tard colonel Georges-Charles-Louis (1779 - 1838), arrière-grand-père de M. Ed. de Miéville de Rossens, appartenait à une ancienne famille vaudoise dont il est fait mention dès le XIII^{me} siècle. Plusieurs de ses ancêtres avaient été seigneurs de Brit, près

de Granges, et d'autres châtelains de Villarzel ou de Rossens. Le père de Charles de Miéville de Rossens, Charles-Louis-Rodolphe (1744 - 1819), fut pasteur d'Echallens de 1797 à 1819, doyen de la classe d'Orbe, et mourut le 3 janvier 1819, frappé d'apoplexie foudroyante au pied de la chaire de cette ville. Il avait été, avec son frère Rodolphe, le dernier seigneur de Rossens avant la Révolution vaudoise. Le père du pasteur, Pierre-Daniel, fut châtelain de Rossens et assesseur consistorial de Villarzel.

Le fils du commandant et colonel de Miéville de Rossens, Charles, lieutenant-colonel, sous-préfet d'Orbe de 1838 à 1857, prit part à la guerre du Sonderbund. Nous publierons très prochainement quelques lettres qu'il adressa à sa famille au cours de cette campagne.

M. Ed. de Miéville de Rossens a consacré un certain nombre d'années à recueillir tous les documents concernant le passé de sa famille. Il les a utilisés et groupés pour écrire un monumental manuscrit : *Histoire de la famille de Miéville* qu'il conserve précieusement, de même qu'un superbe *armorial*.

Voici maintenant quelques extraits des registres du Petit Conseil concernant le voyage du bataillon de Miéville.

Séance du 27 septembre 1813.

Il sera écrit au Commandant de Miéville, d'Orbe, chef de bataillon, pour lui faire savoir que l'intention du Petit Conseil est qu'il soutienne avec son Président une correspondance active et qu'il lui fasse rapport sur tout ce qui peut intéresser la troupe sous ses ordres, sur la manière dont il en disposera, etc.

Séance du 29 novembre.

Une lettre du Landaman de la Suisse, du 25, demande que six compagnies d'infanterie soient mises sur pied le 30,

ainsi qu'une division d'artillerie. Le Petit Conseil décide que ce second bataillon sera commandé par le citoyen de Miéville, d'Orbe, et que le citoyen Creux, de Lausanne, dirigera l'artillerie. Les six compagnies ont été levées dans les districts du Pays d'Enhaut, de Lavaux, d'Aubonne, d'Echallens et de Grandson.

Le quartier-maître Finsler avise en outre que la compagnie de carabiniers qui est à Saint-Maurice devra rejoindre le bataillon de Miéville. Elle est remplacée par la compagnie de mousquetaires de Cossonay, lieutenant Thélin.

Le bataillon de Miéville partira le deux décembre.

Le gouvernement décide en outre de mettre de piquet le second contingent, formé de trois bataillons qui seront commandés par André Gilliard, de Fiez, Fr.-Rod. de Dompierre, de Payerne, et Samuel Muret, de Morges.

Séance du 8 décembre.

On lit une lettre du commandant de Miéville, chef du 2^{me} bataillon du canton en activité de service, en date d'Aarberg le 5 du courant, dans laquelle il annonce qu'il a reçu l'ordre de s'acheminer avec son bataillon pour se rendre dans le canton de Zurich ; il ajoute que ses soldats sont gais, animés du meilleur zèle.

Décidé d'accuser réception en invitant le commandant de Miéville à continuer de donner de ses nouvelles ¹.

¹ 6 décembre. On signale le passage à Lausanne du colonel Guiguer. Il se rend à la frontière du Rhin avec un aide de camp, M. Monod fils, et avec M. Mousson, officier du génie.

— Le Petit Conseil a connaissance d'une lettre du commandant Carrard, chef du bataillon vaudois campé à Rheinfelden, lettre datée du 30 novembre. Le citoyen Carrard se dit très satisfait des officiers, de l'ordre et de l'exactitude du service, et de l'harmonie qui règne entre les corps des différents cantons.

Séance du 17 décembre.

On lit une lettre du commandant de Miéville, datée de Kloten, à deux heures de Zurich, le 13^{me} du courant, dans laquelle il annonce que son bataillon est reporté sur les communes de Kloten, Bumlingen et Bulach ; qu'il attend avec impatience l'arrivée d'un adjudant et d'un enseigne qui manquent au bataillon, prie que l'on envoie des capotes pour les soldats et demande qu'on veuille bien lui procurer une des *Gazettes de Lausanne*.

Décidé : 1. de communiquer à l'Inspecteur des milices ce qu'elle dit à l'égard de l'adjudant et de l'enseigne ; 2. d'en aviser le commandant de Miéville en lui disant que l'on va expédier les capotes demandées ; 3. de faire parvenir un exemplaire du *Journal Suisse* tant au commandant Carrard qu'au commandant de Miéville.

Séance du 18 décembre.

On lit une lettre de l'Inspecteur en chef des milices dans laquelle il avise : 1. que le citoyen Nicol, adjoint pour officier du bataillon de Miéville, lequel était resté malade chez lui, est parti il y a six jours pour rejoindre son corps où il doit être arrivé ; 2. que le porte-drapeau Christin partira lundi pour se rendre à son poste...

Séance du 29 décembre.

Le citoyen de Miéville, Lieutenant-colonel, par sa lettre datée de Lucerne ¹ le 26 courant, annonce qu'il est arrivé avec son bataillon le vendredi à Lucerne, venant de Bremgarten;

¹ La troupe avait déjà battu en retraite et abandonné la ligne du Rhin à l'armée autrichienne dès le 21 décembre. C'était la conséquence de la capitulation de Bâle, conclue la veille, près de Lörrach, entre le Comte Bubna et le capitaine Fischer, représentant de l'Etat-major fédéral.

il entre dans quelques détails sur le bon esprit de ce bataillon, l'accueil amical qui lui est fait à Lucerne, etc.

Il désigne le nommé Louis Blanchet, de Lutry, de la compagnie Chapuis, comme ayant disparu dès le 12 de ce mois, vraisemblablement pour retourner chez lui.

Décidé de communiquer cette lettre au citoyen Inspecteur des milices ¹.

Séance du 3 janvier 1814.

On lit une lettre du colonel Guiguer, datée de Langnau le 30 décembre, dans laquelle il annonce qu'il a reçu de M. le général de Watteville l'ordre de reconduire le bataillon de Miéville et la division d'artillerie Creux dans leurs foyers ; que la feuille de route va jusqu'à Oron ² où ils arriveront le 4 du courant et pense que là ces corps seront licenciés.

Renvoi à l'Inspecteur en chef des milices pour un préavis séance tenante.

L'Inspecteur en chef des milices propose de faire arriver ces troupes à Lausanne pour les licencier, retirer les muni-

¹ 25 décembre. Une lettre du général de Watteville annonce que, dans le bataillon Carrard, il s'est manifesté quelque fermentation. L'armée étant licenciée, il a laissé ce bataillon poursuivre sa marche par Thoune, le Simmenthal et Vevey. Il prie que l'on envoie le commandant Carrard à la rencontre de son bataillon pour chercher à le calmer et à le ramener dans le meilleur ordre possible. Le Petit Conseil constatant que le commandant Carrard est parti depuis plusieurs jours déjà, accuse simplement réception de cette lettre.

31 décembre. Le bataillon Carrard-Duveluz, revenant des bords du Rhin par le canton de Berne et Vevey est arrivé ce matin à Lausanne au complet, à l'exception de trois malades. Le citoyen Marcel l'a remercié de son service pour la patrie et la troupe a continué sa route pour gagner ses foyers.

² L'Autriche voulait soutenir le parti aristocratique et favoriser la restauration de l'ancien régime. Les troupes furent donc renvoyées dans leurs foyers aussi vite que possible et le contingent valdois acheminé par l'Emmenthal en évitant Berne.

tions et solder les soldats. La troupe aurait étape ici le mercredi, jour de son arrivée, sauf la compagnie de Lavaux qui se rendrait le même jour à Cully, et celle d'artillerie qui irait à Morges y conduire le train.

Le Petit Conseil décide : 1. d'adopter ce préavis et de charger l'Inspecteur en chef des milices de pourvoir à l'exécution et d'en aviser le colonel Guiguer.

L'Inspecteur des milices annonce qu'il a chargé le juge de paix de Lutry de faire arrêter le nommé Louis Blanchet, de Lutry, mousquetaire, qui a quitté son corps.

Schaffhouse. Le colonel vaudois Guiguer qui commandait la position d'Eglisau, a reçu, le 20 décembre au soir, d'un aide de camp du général de Watteville, l'ordre de se retirer. Il lui a répondu : « Je n'ai reçu aucun ordre de Son Excellence contraire à celui qui m'a été donné en général de défendre la neutralité de la Suisse ; jusqu'à ce que je l'aie reçu, je ne puis que remplir mon devoir de soldat et sauver mon honneur personnel, après que celui de ma patrie a été anéanti. »

Mais la population d'Eglisau, épouvantée à l'approche de l'ennemi, a demandé à Guiguer de se retirer. Il a fini par y consentir, après avoir reçu l'assurance que les troupes fédérales ne seraient pas inquiétées dans leur retraite et seraient traitées avec égard.

Dans la brigade de Guiguer se trouve en particulier le bataillon vaudois de Miéville qui se montre très irrité des événements ; des hommes brisent leurs armes ; le capitaine Jordan, de Granges, en a fait autant.

C'est ainsi que les 10,000 hommes de la division Trautenberg ont pu sans opposition traverser Schaffhouse dès l'aube et franchir le Rhin à Eglisau.

Séance du 4 janvier.

On renvoie au Département de l'Intérieur une lettre de l'Inspecteur en chef des milices informant que le nommé Louis Blanchet, de Lutry, soldat qui a quitté le bataillon de Miéville, a été arrêté et conduit à Lausanne.

Séance du 6 janvier.

On lit une lettre de l'Inspecteur en chef des milices dans laquelle il informe que le bataillon de Miéville, arrivé hier à Lausanne avec la division d'artillerie du capitaine Creux, rentrés dans le canton sous le commandement de M. le colonel Guiguer, ont été licenciés sur la place d'armes ; que d'après le compte avantageux qui a été rendu par le chef de Miéville, de la bonne conduite de sa troupe, lui, Inspecteur, a témoigné à celle-ci la satisfaction du Petit Conseil sur l'ordre et la discipline qu'elle a observés, que le bataillon est revenu en bon état, en ne laissant que trois hommes en arrière dans les hôpitaux de l'armée ; que le train d'artillerie est rentré hier à l'arsenal cantonal à Morges...

Enfin l'Inspecteur ajoute que le chef de bataillon de Miéville lui a fait rapport que dans le nombre des cartouches remises aux soldats, il s'en est trouvé qui étaient pleines de cendres ou de sable, n'ayant de la poudre que dans la partie supérieure, pour amorcer.

Le Petit Conseil renvoie ce dernier objet au Département de l'Intérieur. Une enquête a été immédiatement ouverte pour découvrir les auteurs de cette malfaçon.
